

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL D'ARRENES

SEANCE DU 10 FEVRIER 2025

Convocation faite le 5 FEVRIER 2025.

Ordre du jour :

- Approbation du CR précédent
- Exercice du droit de préférence de la commune – acquisition de la parcelle boisée cadastrée f 0576.
- Révision des tarifs et des modalités de location de la salle polyvalente communale
- Attribution des subventions aux associations pour l'année 2025
- Attribution d'une subvention pour un voyage scolaire en Espagne en janvier 2025 au collège Jean Monnet à Bénévent – l'abbaye.
- Redevance performance des systèmes d'assainissement collectif pour l'année 2025
- Signature convention sur l'adhésion au dispositif de conseil en évolution professionnelle proposé par le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Creuse (cdg23)
- Recrutement d'agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité
- Motion contre des punitions injustes et injustifiées de l'Etat
- Questions diverses

La séance est ouverte le 10 FEVRIER 2025 à 20h03

Étaient présents : M. Michaël PLUVIAUD, Mme Catherine MILLOT, Mme Cécile TURGIS, Mme GOUT Aurélie, M. Dominique REPAS, M. Laurent PERIGAUD, Mr FIEDLER, Mme DEVAUD Joëlle et M. Daniel CARDEAUD.

Excusés : Néant

Absent : Néant

Secrétaire de séance : GOUT Aurélie

Le compte-rendu précédent est adopté à l'unanimité

2025-001 EXERCICE DU DROIT DE PREFERENCE DE LA COMMUNE – ACQUISITION DE LA PARCELLE BOISEE CADASTREE F 0576.

Par courrier daté du 24 Janvier 2025, Maître GUETRE Emmanuelle a informé la commune de la vente d'une parcelle boisée cadastrée section F 0576 (06a 18ca) située à PUYFAUCHER, au prix de 2 000 €.

Cette parcelle est inscrite au cadastre en nature de bois et forêts d'une superficie totale inférieure à quatre hectares.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité. :

Décide de ne pas acquérir la parcelle cadastrée section F 0576 d'une superficie totale de 6a et 18ca pour un montant de 2 000 €.

2025-002 REVISION DES TARIFS ET DES MODALITES DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE COMMUNALE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité valide les informations ci-dessous :

LOCATION AVEC CUISINE	Pour 1 jour	Pour 2 jours	Pour 1 jour suppl.
Tarif habitants de la commune et/ou inscrits sur les listes électorales communales	70€	110€	60€
Tarif hors commune	100€	170€	90€

Maintien un forfait ménage à 40 €,

Maintien le chèque de caution de 150 € pour le ménage, de 300 € pour les dégâts matériels.

Limite la gratuité aux associations locales à 3 par année.

Maintien une gratuité aux agents communaux par an.

Instaure les modalités d'annulation suivantes : en cas d'annulation à 24h, le règlement restera dû par

le loueur.

Un dédommagement sera demandé en cas de casse ou de perte à hauteur de :

Couteaux	1.05 €	Pichets	3.00 €	Assiettes à dessert	2.50 €
Cuillères	1.05 €	Assiettes	3.50 €	Bols	2.00 €
Cuillères à soupe	1.05 €	Flûtes	2.50 €	Paniers	1.50 €
Fourchettes	1.05 €	Verres à vin	2.50 €		

Le conseil municipal précise que les décisions établit ci-dessus sont également appliqués pour les associations et les professionnels.

2025-003 ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2025

Mr PERIGAUD Laurent, Mr CARDEAUD Daniel, Mme GOUT Aurélie et Mr REPAS Dominique ne prennent pas part au vote puisqu'ils sont membres de l'association.

Mme MILLOT est déclarée secrétaire de séance en remplacement de Mme GOUT Aurélie.

Le montant des subventions pour les associations ARRENO FOLIES, L'ABBAYO et SUIVONS LES MOULINS D'ARRENES sera établi en fonction des bénéficiaires perçus à la fête du Printemps le 4 Mai 2025 organisée par la mairie en collaboration avec les associations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE de verser une subvention de 800 € à l'association L'ICA

REFUSE de verser une subvention aux associations suivantes :

- G.V.A de Bénévent
- La Ligue contre le cancer
- CETA de Fursac
- France ADOT 23
- Jeunes Agriculteurs
- La Prévention Routière
- La voie de Rocamadour en Limousin et Haut-Quercy
- Aide MAYOTTE

2025-004 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR UN VOYAGE SCOLAIRE EN ESPAGNE EN JANVIER 2025 AU COLLEGE JEAN MONNET A BENEVENT – L'ABBAYE.

Mme TURGIS ne prend pas part au vote puisqu'elle est parent d'élève.

Le collège Jean Monnet de Bénévent l'Abbaye a fait une demande de dotation pour financer un voyage pédagogique en ESPAGNE du 26 au 31 Janvier 2025, ouvert aux élèves des niveaux 3^{ème} et 4^{ème}.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ACCORDE une subvention de 150 euros par élève participant au voyage.

2025-005 REDEVANCE PERFORMANCE DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF POUR L'ANNEE 2025

Considérant qu'il convient de fixer le tarif de la contre-valeur pour la redevance pour performance de systèmes d'assainissement, qui doit être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assainie ;

Après en avoir délibéré et procédé au vote ;

Décide à la majorité (8 Pour et 1 Contre) :

- De fixer à 0.084 €HT/m³ la contre-valeur correspondant à la « redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif » devant être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assainissement, applicable à compter du 1er janvier 2025.

2025-006 SIGNATURE CONVENTION SUR L'ADHESION AU DISPOSITIF DE CONSEIL EN EVOLUTION PROFESSIONNELLE PROPOSE PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA CREUSE (CDG23)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (1 Contre et 8 Pour)

- APPROUVE les termes de la convention d'adhésion au dispositif de conseil en évolution professionnelle proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Creuse (CDG23)

2025-007 RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

(EN APPLICATION DE L'ARTICLE L332-23 1° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE)

Sur le rapport de Monsieur le Maire et **après en avoir délibéré**, le conseil municipal, à l'unanimité des membres (9 Pour, 0 Contre, 0 Abstention) :

DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L332-23 1° du code général de la fonction publique précité pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois.

Les contrats pourront être conclus pour toute catégorie hiérarchique, A, B ou C selon les besoins du service appréciés par l'autorité territoriale.

Motion contre des ponctions injustes et injustifiées de l'Etat ajourné

Informations diverses :

- Une demande d'aide au balisage de la voie de rocamadour a été reçu en mairie le CM décide de l'orienter vers la communauté de communes.
- Un arrêté contre la divagation des animaux va être pris
- Chauffage INTERGE : Demander à l'installateur de revenir voir pour faire expertiser l'installation.
- Fête du court métrage Vendredi 21 et Lundi 24 Mars uniquement pour les scolaires
- Fête du printemps : Marché autour des plantes et produits du jardin (Inscription gérée par ARRENO Mme GOUT) pour la Brocante (L'ABAYO Mme RINGUET) et les randonnées (SUIVONS LES MOULINS D'ARRENES Mme RINGUET) (inscription en mairie) et la buvette par l'association LICA). L'implication des associations est mise en place pour la saison 2025.
- Le dossier de re naturalisation du cimetière avance
- Passage des encombrants le 13-03 et le 10-09
- Projet touristique en cours au Monthuaud
- Nous ne donnons pas suite à la visite de la maison VALADAS
- Terrain acheté pour faire 1 dépôt pour une entreprise et le terrain est utilisé pour des dépôts inertes et non inertes.
- Point sur L'ELECTION 2026
- Bilan des VŒUX 2025

Séance levée à 21h40

Le secrétaire de séance

Mr le Maire